



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

À quand un vrai virage gouvernemental vers l'écologie dans le bâti scolaire ?

Question écrite n° 260

Texte de la question

M. Alexis Corbière appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le projet de construction d'une école à Bagnolet (93170). En effet, la mairie de Bagnolet a adopté en 2018 un projet de reconstruction d'une école maternelle, d'une crèche et d'un centre de loisirs, en remplacement de l'école maternelle Pêche d'Or en état de vétusté avancée et trop petite pour les besoins de la commune. Or l'école se situe sur le site d'une bergerie (40 ovins et caprins) qui mène de multiples activités pédagogiques, culturelles et sociales à destination des habitants, des enfants, de jeunes handicapés et de publics en réinsertion et sur un îlot de fraîcheur constitué de plus de 55 arbres et d'une grande biodiversité. Ce « poumon vert » ainsi que la bergerie sont des espaces inhabituels et exceptionnels dans les communes urbaines, de surcroît en Seine-Saint-Denis. De plus, il apparaît que le projet choisi de la ville n'est pas adapté à la situation d'urgence climatique actuelle. Celui-ci prévoit de construire la nouvelle école sur le terrain arboré et fertile de la bergerie, ce qui engendrerait la bétonisation de la surface actuellement en pleine terre et l'érection d'un mur de béton montant jusqu'à 17 mètres de haut. Le Gouvernement a tout récemment lancé et mis en place un plan de renaturation des villes, qui prône la sauvegarde et la création d'îlots de fraîcheur avec un budget alloué de 500 millions d'euros. Cet îlot Pêche d'Or - Bergerie des Malassis constitue l'exemple même des îlots de fraîcheur que le Gouvernement engage à préserver, à développer et à créer. Pourtant, il est désormais en péril et risque d'être purement et simplement rasé alors qu'un projet alternatif existe permettant de répondre aux besoins de la petite enfance dans le quartier (école, crèche, centre de loisirs) sans détruire ce patrimoine. M. le ministre, dans son courrier du 27 juin 2022, adressé à tous les enseignants, a annoncé avoir pour ambition de faire de l'écologie un enjeu majeur de son ministère avec « une refonte des actions avec les collectivités territoriales sur le bâti scolaire ». Cet îlot de fraîcheur du quartier est exceptionnel, mais il risque de disparaître, au détriment des enfants de l'école, du personnel enseignant et de tous les habitants du quartier. M. le ministre, une autre école est possible, mais celle-ci dépend avant tout de la ligne politique fixée par le Gouvernement. Fort de ce constat, il lui demande donc d'intervenir dans les meilleurs délais afin de pouvoir engager une renégociation sur ce bâti scolaire et de faire face, financièrement, à l'abandon du projet architectural actuel, sur les bases du plan national de « renaturation des villes », qu'il a appelé de ses vœux.

Texte de la réponse

Le projet de reconstruction de l'école maternelle Pêche d'Or et la réallocation des surfaces induites sont de la pleine compétence du maire de Montreuil. Nonobstant la pleine mobilisation du ministère chargé de l'éducation nationale sur le sujet du bâti scolaire et des enjeux environnementaux, l'Etat ne saurait intervenir sur cette question qui relève pleinement d'une compétence communale.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 260

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 juillet 2022](#), page 3526

Réponse publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6474